



Réunion publique

Quartier Valmy

MERCREDI 29 MAI 2024

PRESENTS :

Le Maire :	Hervé GICQUEL
L' élu thématique :	Fabien BENOIT
Les élus municipaux :	Élise LONGUÈVE, Pascal TURANO, Marie-Hélène MAGNE, Jean-Pierre CRON, Nicole MENOUE
Les Conseillers de quartier Valmy :	Laurent SEEL, Anne-Marie CONAN, Didier AUBERT, Gisele LAGANE, Daphné DEJAY, Maud BARNLEY, Olivier LAVAL
Les Maîtres d'œuvres :	Nicolas GUILLEN, Vincent LION (paysagiste concepteur)

Nombre de participants citoyens : 55

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émargement, distribution des fiches questions, flyers relatifs aux Jeux olympiques
2. Présentation du projet de requalification de la place des Marseillais par les Maîtres d'œuvres
3. Présentation des Conseillers de quartier Valmy
4. Présentation brève des autres projets ville par les élus
5. Présentation des projets lauréats du Budget Participatif par Fabien BENOIT
6. Temps d'échange sous forme de questions/réponses
7. Pot de l'amitié avec les participants

REQUALIFICATION DE LA PLACE DES MARSEILLAIS

Question 1 : Quelles sont les essences d'arbres qui vont être plantées ?

Il y aura une grande diversité d'essences pour enrichir le paysage en termes de feuillage. Un effort particulier a été réalisé pour intégrer la palette végétale de l'Île-de-France, afin de représenter au mieux la biodiversité de notre territoire. Parallèlement, nous prévoyons la plantation de végétaux susceptibles de mieux résister au réchauffement climatique d'ici 50 ans.

Question 2 : L'arche est-elle prévue d'être végétalisée jusqu'au sol ?

Oui, la structure de l'arche sera réalisée en osier tressé réutilisable avec l'idée de planter des plantes grimpantes à sa base pour qu'elles puissent la coloniser et la végétaliser au maximum.

Question 3 : Avez-vous eu des contraintes au niveau du sous-sol ?



Les maîtres d'œuvre ont identifié des ouvrages d'aération dans les deux premiers mètres de profondeur, constitués de galeries techniques qui mènent jusqu'à l'ancienne fontaine. Par conséquent, la première phase des travaux consistera à refaire l'étanchéité de ces ouvrages, tout en permettant l'infiltration de l'eau. Il est important de noter que la place est composée à 90% de pleine terre, ce qui minimise l'impact sur le sous-sol.

Question 4 : Quelle est la place laissée dans le projet pour les échanges ? Dans la mesure où auparavant nous avons un restaurant avec une terrasse, des brocantes étaient réalisées, lors de Noël des sapins étaient vendus sur la place, etc.

Des animations de type concert seront déplacées ailleurs. En revanche, les espaces de rencontre ou les petits événements tels que les brocantes, pourront se tenir sur l'espace central ou ses alentours, sur les placettes prévues à cet effet.

Question 5 : Est-ce qu'il y aura de la place pour des œuvres d'art ?

Des expositions pourront effectivement être organisées sur cette place, au niveau de ses différents axes. Toutefois, derrière la galerie, sur la place de la Coupole, cela est prévu en collaboration avec la Maison des artistes et le Conservatoire, afin de créer une véritable synergie artistique entre ces deux espaces.

Question 6 : Est-ce qu'il y aura des bandes au sol pour guider et une rampe d'accès ?

Il n'y aura pas de rampe d'accès au sens strict du terme, car le projet a été conçu avec un nivellement adapté, incluant une pente maximale de 2%, pour garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de l'espace. Concernant les bandes de guidage, le revêtement au sol offre un contraste grâce à l'utilisation de pavés différents selon les zones, facilitant ainsi l'orientation des usagers dans l'espace.

Question 7 : Pouvez-vous préciser l'aménagement de chaque côté de la route départementale ?

La place sera au même niveau que le passage piéton, ce qui servira également de ralentisseur pour les véhicules. Le stationnement sera réorganisé, avec pour objectif de ne proposer à proximité de la place que des emplacements pour les deux-roues. Le Département débutera les travaux sur la rue de Paris vers le dernier trimestre de cette année. Les chantiers seront donc concomitants avec la fin de notre intervention sur la place des Marseillais.

Question 8 : Est-ce que les matériaux choisis pour le revêtement du sol garantissent une mobilité sécurisée en cas d'intempéries ?

Oui, un système de pierres antidérapantes a été prévu pour répondre à ces situations et assurer la sécurité des déplacements.

Question 9 : Est-ce que l'éclairage nocturne est prévu pour une bonne visibilité, car actuellement elle est très faible ?

Des normes d'éclairage spécifiques doivent être respectées pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des capteurs seront ainsi installés pour éclairer les allées tout en évitant d'éblouir la végétation environnante. Les spots seront donc ajustables pour orienter la lumière de manière optimale sur les zones de passage, au lieu d'un projecteur éclairant également les arbres. Des essais seront effectués avant l'installation définitive pour garantir un éclairage efficace et adapté.

QUESTIONS/REPONSES DIVERSES :



Question 10 : Pourquoi les branches des platanes situées rue de Paris sont coupées tous les ans ?

À une époque, tailler les arbres en rideau était à la mode. Cependant, il n'est pas possible d'abandonner cette pratique, car cela fragiliserait des arbres qui ne sont déjà pas en très bonne santé. En conséquence, le Département doit continuer à les tailler de cette manière.

Toutefois, à l'échelle nationale, il est prévu de remplacer les platanes actuels par d'autres variétés, afin de prévenir la propagation future de maladies qui pourraient affecter l'ensemble des arbres. Lors de cette replantation, qui aura lieu sur notre territoire à l'automne prochain, les arbres ne seront donc plus taillés en rideau mais laissés en port libre, comme cela est déjà pratiqué dans les rues gérées par la Ville. Cette première phase de replantation et de requalification concernera la rue de Paris ainsi que la zone entre la rue des Bordeaux et le Monoprix.

Question 11 : En prolongation à la question 10 ; Pour la deuxième phase de replantation qui concernerait la rue de Paris jusqu'au périphérique, quel échelonnement prévoyez-vous ?

Pour l'instant, la Municipalité n'a pas été informée de la temporalité, des orientations ou des tronçons envisagés par le Département pour cette phase de replantation. Cependant, un problème majeur à résoudre concerne l'enracinement des arbres abattus ou en mauvais état, dont les racines sont enchevêtrées dans les réseaux de gaz. En conséquence, le Département ne pourra pas replanter d'autres essences à certains endroits, à cause de la présence de ces réseaux et des souches des arbres qui ne peuvent pas être enlevées.

Question 12 : Pourquoi les arbres situés à l'angle Chanzy et petit Château ne sont pas taillés vers l'allée des Tilleuls ? Pouvez-vous préciser la végétalisation qui sera effectuée dans le cadre du projet Budget participatif en lien avec cet espace ?

Les services de la ville examineront l'espace dont vous faites mention. L'objectif de la porteuse de projet, dans le cadre du Budget participatif, est de préserver cet espace des déjections canines, des détritiques et autres incivilités qui l'affectent en le végétalisant davantage avec notamment des arbustes ou vivaces plus hautes.

Question 13 : Comment la mairie de Charenton-le-Pont a fait pour mieux gérer sa dette par rapport aux autres mairies ?

La Ville a toujours veillé à maintenir son autofinancement pour ne pas dépendre des banques et éviter d'alourdir la fiscalité locale, qui est restée inchangée depuis 14 ans. En effet, la Municipalité n'a ni modifié la taxe d'habitation, ni augmenté la taxe foncière, et n'a pas eu recours à l'endettement. La dette de la ville est ainsi d'environ une centaine d'euros par habitant, tandis que la moyenne régionale en Île-de-France atteint plus de 1000 euros par habitant. De plus, la réduction progressive des dotations de l'État, depuis 2012, a impacté Charenton-le-Pont qui ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement, auparavant fixée à 4,8 millions d'euros. Face à cette situation, la ville sollicite des subventions pouvant atteindre jusqu'à 40% du montant de ses opérations, mais ces aides ne seront pas garanties à long terme. Le Conseil municipal s'efforce donc de réduire les dépenses et de prioriser les projets, afin de gérer au mieux les ressources disponibles.

Question 14 : Quel est l'état d'avancement du projet de la maison médicale sur l'avenue Gravelle, et quelle en est la finalité ?

Le projet immobilier, situé à la lisière du bois de Vincennes et de l'avenue Jean Jaurès, comprendra effectivement un pôle santé, dont la fin des travaux est prévue courant novembre 2024. Ce projet inclut un parking public de 100 places, qui sera livré en septembre 2024. Il prévoit également le transfert d'un centre de radiologie et l'accueil de neuf professionnels de santé, dont des primo-installants soutenus par la Ville qui facilitera leur installation en leur offrant un loyer abordable.

